



MA Bonneville

Agression d'une collègue : Solidarité, réaction et leçons à tirer

Le 2 Novembre 2025

Vendredi 31 octobre, lors de l'activité cuisine pour les détenus mineurs, 2 d'entre eux se sont disputés. La surveillante des cuisines intervenant pour les séparer, s'est violemment fait étrangler par l'un d'entre eux. Il a fallu l'intervention des renforts pour mettre fin à l'agression.

Nous sommes à ses côtés, et nous restons disponibles pour l'accompagner dans toutes les démarches qu'elle souhaitera entreprendre, au rythme qu'elle décidera.

Qu'elle le sache : Elle n'est pas seule.

Nous tenons également à saluer **l'intervention exemplaire** des collègues présents.

Malgré un contexte technique dégradé, ils ont fait preuve d'une réactivité remarquable, d'un professionnalisme sans faille et d'un sang-froid exemplaire.

Leur intervention a limité les conséquences de l'agression.

LA SÉCURITÉ N'EST PAS UN AJUSTEMENT APRÈS COUP

Ce jour-là, l'établissement était confronté à un problème technique important:

Toutes les portes devaient être ouvertes manuellement, ce qui rallongeait considérablement les délais d'intervention et l'arrivée des renforts !

Dans ces conditions, la tenue d'activité impliquant des mineurs n'était pas sécurisée.

Nous prenons acte de la décision du Chef d'Établissement de suspendre l'activité après les faits.

Cependant, il apparaît clairement que cette activité n'aurait pas dû être maintenue dans ces conditions techniques dégradées.

La sécurité des agents doit être pensée AVANT, pas après l'agression.

L'UFAP Unsa Justice recommande la mise en place immédiate d'un protocole de suspension automatique des activités en cas de conditions techniques ou sécuritaires dégradées.

L'UFAP Unsa Justice demande une évaluation renforcée des risques lors des ateliers encadrant des mineurs.

L'UFAP Unsa Justice exige la garantie que la sécurité des agents prime sur les impératifs d'activité.

ANDRIOLLO Jessica, Secrétaire locale UFAP Unsa Justice